



Mantes La Ville, 22 février 2006



L'Inspecteur de l'Education Nationale

à

Mesdames et Messieurs les membres des
Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves
en Difficulté

S/C de Mesdames et Messieurs les
Directeurs d'école

Inspection de Mantès La Ville

Affaire suivie par
Alain HESLING
Téléphone
01 30 98 88 11
Télécopie
01 34 77 68 41
Mél
ce. 0780234f@ac-versailles.fr

Ecole élémentaire Jean Jaurès
Place de la Mairie
78711 MANTES LA VILLE

Objet : Evaluation des personnels exerçant au sein d'un RASED.

La visite d'inspection constitue un temps fort de l'évaluation des personnels de l'Education Nationale. Elle comporte toujours l'observation d'un temps d'intervention auprès d'élèves et un entretien individuel. Un rapport écrit est ensuite rédigé. Vous serez prévenu plusieurs jours à l'avance de votre inspection.

Le jour de ma visite, je vous demande de bien vouloir tenir à ma disposition l'ensemble des documents nécessaires pour appréhender la manière dont vous intervenez dans les écoles auprès des élèves qui vous sont signalés : dossiers individuels, projets de groupes, relevés d'entretien, de conclusions... et bien sûr les documents relatifs aux groupes auprès de qui vous allez intervenir le jour de l'inspection.

Je vous demande de préparer un bilan d'activité complet pour l'année scolaire précédente et un bilan partiel pour l'année en cours.

Je vous demande également de compléter le document préparatoire joint et de me le remettre en début d'inspection. Les renseignements qui y figureront pourront nourrir les échanges pendant l'entretien.

1) Modalités de l'inspection des maîtres E et G :

- Présentation d'une séquence professionnelle, (2 groupes successifs d'élèves, par exemple)
- Entretien individuel



2/2

Les éléments sur lesquels portera cette évaluation seront :

- L'organisation générale du travail :
 - la gestion du temps
 - le choix des priorités, les dispositifs de prévention des difficultés scolaires et les actions de remédiation, l'organisation des prises en charge, l'évaluation des résultats
 - les outils d'investigation utilisés
 - la constitution et le suivi des dossiers (cf. circulaire du 30/04/2002)*
- Le fonctionnement général du RASED
 - le projet (articulation avec les projets d'école et du projet de circonscription)
 - les réunions de synthèse ou de coordination (fréquence, contenu, prise d'information).
 - la circulation des informations
- Les aspects relationnels
 - au sein du RASED
 - avec les enseignants
 - avec les familles avec les partenaires de l'école (CMP, CMPP, etc)

2) Modalités particulières pour l'inspection des psychologues scolaires :

L'évaluation du travail des psychologues scolaires se fera sur la base d'un bilan d'activités écrit : bilan complet de l'année scolaire précédente et bilan partiel de l'année en cours.

Mesdames les psychologues scolaires présenteront ensuite deux dossiers d'enfants dont les situations ont abouti, pour l'un à un passage en CCPE et pour l'autre à un traitement différent. L'entretien se terminera par un moment d'échanges sur l'ensemble des problématiques rencontrées au cours de l'exercice des missions.

Je me réserve la possibilité de demander à madame l'Inspectrice chargée de l'AIS sur le département, de m'accompagner.

L'Inspecteur de l'Education Nationale

A. HESLING

** Circulaire du 30/04/02 : ... « Il en résulte un projet d'aide spécialisé qui donne lieu à un document écrit. Ce document décrit les éléments qui caractérisent la situation de l'élève, énonce les objectifs visés, prévoit la démarche et les supports qui vont organiser l'action, donne une estimation de sa durée, indique les modalités de son évaluation. La réalisation du projet intègre au fur et à mesure les transformations des conduites de l'enfant et les ajustements nécessaires à cette évolution. »*